

Invitation à une compétition

annexe 1 du RGC

adoption : CD du 2/10/93
entrée en vigueur : 1/1/94
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 3.1.A1-2015/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. LES INFORMATIONS OBLIGATOIRES

L'invitation à une compétition (document annonçant le tournoi et sollicitant des inscriptions) doit inclure les informations suivantes :

- le nom, le lieu et la date de la compétition ;
- le numéro d'autorisation (tournois) ;
- le nom du Juge-arbitre et, si possible, de ses adjoints ;
- les horaires approximatifs ;
- l'adresse pour l'envoi des inscriptions ;
- l'adresse et le contact téléphonique pour les renseignements ;
- la nature et la valeur des récompenses ;
- les plans d'accès et toutes les informations utiles concernant l'accueil (hébergement, restauration, transport). Ces éléments peuvent également être diffusés avec la convocation (cf. RGC annexe 3) ;
- les points importants du règlement particulier ;
- le formulaire d'engagement, qui doit obligatoirement comporter les informations suivantes concernant le joueur :
 - nom, prénom, club ;
 - classement ;
 - catégorie d'âge ;
 - numéro de licence ;
 - les tableaux où il souhaite s'engager.